

SEANCE DU 15 MARS 2016

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce premier conseil de l'année, la présidente salue la présence de :

Madame la syndique,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Gérald Chollet, le boursier
Le public

- **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 20h00.

- **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou fait excuser:

Membres excusés : M. Antoine Brawand
 Mme Christine Briacca
 M. Daniel Bouvier
 Mme Marie-José Hautier-Pla
 Mme Francine Lang
 Mme Amandine Lohri
 M. Benjamin Magnenat

Membres non-excuses : M. Jean-Luc Bezençon
 M. Gilles Däscher
 Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier
 Mme Michèle Möckle

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

35 membres présents
7 membres excusés
4 membres non-excuse

- **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 46
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24
Le nombre de conseillers présents est de 35
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 34

La présidente ne participe au vote, que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al. 10 du RC.

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

La présidente n'ayant pas reçu de modification procède à l'approbation du procès-verbal du conseil communal du 8 décembre 2015 tel que présenté.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 08 décembre 2015**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 08 décembre 2015 par :

32 voix pour
02 abstentions

- **Correspondance du bureau du conseil communal**

La présidente a reçu une lettre de la part de M. Patrick Grand, représentant des habitants du quartier Sous-les-Roches. Monsieur Patrick Grand, souhaite nous informer des problèmes concernant le chantier qu'ils subissent depuis déjà pas mal de temps. La présidente lit le courrier. Elle mentionne que le conseil communal est un organe législatif et non exécutif et que nous n'avons toutes les réponses. Toutefois, si des questions doivent être posées, elles se poseront lors du point divers, ainsi la municipalité pourra y répondre.

La présidente informe avoir reçu la lettre de démission de notre secrétaire du bureau du conseil communal, Mme Evelyne La Ferla, qui nous quittera, malheureusement, à la fin de cette législature, la famille plus d'autres obligations, ont sont la cause.

La présidente lit un mail reçu de Mme Christiane Maillefer concernant le résultat des élections communales. Les éventuelles questions seront posées à la fin de ce conseil lors du point divers.

La présidente n'ayant plus d'information passe au point suivant.

- **Communication concernant le conseil communal**

Communication de la présidente

Visite annuelle du Préfet

Cette visite a eu lieu le 15 janvier dernier. C'est toujours agréable de recevoir le Préfet M. Jean-Pierre Deriaz. Nous avons pu parler de la nouvelle loi sur la LAT qui est entrée en vigueur au mois de mai 2014 et qui pose beaucoup de problèmes dans nos communes. Nous avons reçu ses félicitations pour la bonne tenue de tous nos documents du bureau, des PV et des bons rapports entretenus avec la municipalité et les commissions, lesquelles apportent énormément d'éclaircissement au conseil communal grâce à la qualité de leurs rapports, ainsi que ses félicitations pour les votations.

Votations/élections du 28 février

Concernant les votations fédérales, sur 1343 électeurs suisses inscrits nous avons eu 763 votants, ce qui donne un grand pourcentage de participation (56%).

Pour les élections municipales, sur 1627 électeurs suisses et étrangers inscrits, nous avons eu 586 votants, ce qui représente une participation de 36%.

Pour les élections du conseil communal, nous avons eu 561 votants donc une participation de 34,48%.

La présidente remercie particulièrement Mme Karine Ringgenberg pour nous avoir aidés lors de ces votations ainsi que toutes les personnes ayant participé aux dépouillements, dont Mme Geneviève Greiner, Mme Maryclaudé Odermatt, M. Gerhard Odermatt, M. Georges Chatelain, M. Gilles Tirvauday, nos jeunes, Elina Chatelain, Patrick Chatelain, Nicolas Odermatt, et le bureau du conseil au complet.

N'ayant plus de communication, la présidente passe la parole à la municipalité

- **Information de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Elections

Tout d'abord, félicitations à la présidente et à tous les membres du conseil communal qui ont été élus. J'ai déjà transmis mes félicitations à mes collègues et leurs deux nouveaux membres sur la liste.

Consultation PDCn4

La consultation de la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal nous a été communiquée par le canton et par voie de presse le 18 janvier dernier.

Elle entraîne, avec la limitation du développement dans les centres, une situation aberrante pour St-Cergue, bloquant tout son développement pendant 15 ans. Les quelques habitants supplémentaires ne seraient autorisés qu'en dehors du périmètre du centre, à plus de 500m de la gare.

C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé d'informer la population afin qu'elle participe à la consultation. Nous avons connaissance d'une cinquantaine de courriers qui ont été envoyés au canton.

J'ai participé au groupe de travail de l'AdCV et organisé une séance avec nos communes voisines afin d'intégrer notre problématique. La presque totalité des déterminations dont j'ai eu connaissance refuse la date de référence de 2008 et beaucoup contestent les taux.

Nous attendons maintenant les résultats de la consultation qui est aujourd'hui dans les mains du Conseil d'Etat.

ASP

La convention qui lie notre municipalité, pour la durée d'une législature, avec les municipalités de Trélex, Givrins, Genolier et Arzier pour l'engagement des deux ASP, a été dénoncée par une des communes fin décembre 2015, car elle n'est pas satisfaisante sous cette forme. Ceci met fin à l'engagement commun des ASP. Nous savons que St-Cergue a besoin d'une surveillance plus soutenue, que ne peut le faire la gendarmerie vaudoise à l'heure actuelle. Nous sommes en négociation pour trouver une autre solution et vous tiendrons informés de la suite.

TéléDôle

La saison 2015-2016 n'a démarré qu'en janvier, comme l'année dernière. Avec les conditions de pluie et de mauvais temps les weekends et pendant les relâches, la saison n'est pas considérée comme bonne. Toutefois à ce jour TéléDôle peut honorer ses engagements et n'a pas fait recours à des demandes de fonds.

Conseil régional Statuts et DISREN

Le refus de la commune de Commugny des nouveaux statuts, du DISREN et de la cession des actions de Télédôle est très décevant. Le Codir du conseil régional se réunira après-demain, 17 mars, pour analyser la suite des démarches, car en principe, si une commune refuse les statuts, les anciens statuts s'appliquent.

BVA

Pour continuer dans l'actualité, la presse a publié les communes qui transmettent des adresses de leurs citoyens au bureau vaudois d'adresses (BVA).

J'ai appris que St-Cergue en fait partie depuis de très nombreuses années.

La Fondation BVA était connue pour le mailing et les envois et est, selon eux, une entreprise sociale motivée par la volonté de renforcer l'intégration professionnelle et l'accompagnement socio-professionnel de personnes au bénéfice de l'AI.

Nous traiterons ce sujet en municipalité, après renseignements pris, et sur la pratique de vente de données à des fins publicitaires.

Guichet NStCM à St-Cergue

Pour donner suite à l'intervention de M. Odermatt lors du dernier conseil communal, et en complément à l'information donnée en décembre, je vous confirme que l'OFT exige que le personnel sur le poste de commande des trains soit dorénavant uniquement affecté à cette tâche.

De plus en plus d'utilisateurs utilisent leur téléphone portable pour acheter des billets et 90% des transactions peuvent s'effectuer sur les distributeurs dans les gares.

Une analyse a alors été menée sur la fréquentation des guichets.

Avec environ 30 transactions par jour et très peu le weekend, l'amplitude des horaires d'ouverture ne se justifie tout simplement plus.

La vente est désormais assurée par du personnel dédié entièrement à cette tâche aux heures les plus fréquentées.

L'information a été affichée à la gare de St-Cergue avant le changement d'horaires de décembre.

Le NStCM va avoir 100 ans

Les 10 et 12 juillet prochain auront lieu les festivités pour le centenaire du NStCM. Une exposition retracera l'évolution du petit train touristique en train cadencé de type tram urbain, devant satisfaire aux besoins de pendulaires, à savoir la ponctualité et la correspondance aux lignes CFF.

La journée officielle du 100^{ème} anniversaire aura lieu sur la ligne le mardi 12 juillet.

Une journée festive publique aura lieu à St-Cergue, le dimanche 10 juillet, autour de la gare avec des expositions et des animations. Réservez donc déjà cette date.

PGEE

Enfin une très bonne nouvelle : après 16 ans de travail et de négociations avec le canton, celui-ci a approuvé le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de St-Cergue fin décembre 2015.

Cette étape importante va enfin permettre de planifier les gros travaux à entreprendre dans le centre du village.

Ils seront associés avec le renouvellement des conduites d'eau potable et la réfection des espaces urbains, à savoir éclairages, places, trottoirs et routes.

Durant ce premier semestre nous établirons la planification financière, afin de l'intégrer dans le plan des investissements de la prochaine législature.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Danièle André

Mme Danièle André, municipale prend la parole

Je vais apporter quelques explications suite à la lecture, par Madame la présidente, du courrier des habitants du quartier Sous-les-Roches.

Un permis de construire a été délivré en 2012.

Le chantier a démarré tardivement, le propriétaire ayant changé 3 fois d'architectes. Chaque architecte a apporté des modifications au projet initial.

Actuellement, l'architecte en charge du chantier est limité à réaliser ce qui a été mis à l'enquête en 2012. Les travaux entrepris n'étant pas conformes, la municipalité a exigé une enquête complémentaire qui tienne compte des modifications effectuées. C'est ce qui retarde le chantier.

Nous avons pris conseil auprès de notre avocat pour conduire ce dossier de manière conforme aux lois en vigueur.

Je peux vous assurer que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire avancer ce dossier qui n'est pas simple.

La présidente remercie Mme Danièle André et passe ensuite la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Elections du 28 février

Je remercie toutes les personnes qui ont voté la liste « continuité constructive » qui contenait 5 noms. Cette liste a été élue brillamment avec pour certain plus de 80% des voix. Il restait à définir qui sera le syndic de St-Cergue. Après concertation entre les 5 futurs municipaux, il a été décidé que je serai le futur syndic (l'assemblée applaudit M. Pierre Graber).

Conseil régional

Il y a actuellement 27 communes sur 44 qui ont votés positivement pour le DISREN. Il en faut 33 pour que celui-ci passe, nous sommes donc à bout touchant.

Pour les statuts, il fallait 44 communes sur 44 or Commugny a voté négativement ce qui va nous poser des problèmes pour mettre en route les nouveaux status.

Pistes de la Dôle

Nous allons vous faire voter ce soir un préavis sur l'aménagement des pistes de la Dôle.

Concernant le conseil régional, il y a 28 communes qui ont voté positivement, 3 négativement et 10 doivent encore se prononcer.

Cession des actions Télédôle au Conseil régional

Actuellement, presque toutes les communes ont cédé leurs actions Télédôle sauf 3 qui sont encore en pour-parler pour les donner au Conseil régional.

Nouvelle école

Nous avons eu une réunion hier, nous n'avons pas encore eu le temps de débriefer mais nous pouvons dire que l'avant-projet est terminé. Cette future école sera située à proximité du Vallon, juste devant les pistes. Je vous présenterai lors du prochain conseil tous les détails. Le parking n'est pas abandonné mais il a changé de place, il sera plus près des commerces, à la place de l'école J.-J. Rousseau, au lieu de sous l'école.

M. Pierre Graber passe la parole à M. Gérald Chollet qui va nous présenter l'excellence du recyclage.

M. Gérald Chollet, boursier prend la parole

L'année 2015 est la deuxième année de mise en application du système causal de la taxe au sac, ou plus clairement dit, du principe du pollueur payeur.

Vous allez voir, assez brièvement, l'évolution des tonnages, la répartition des tonnages, le taux de recyclage, le coût des financements, la conclusion et vous éventuelles questions.

(Un slide est présenté sur l'évolution des tonnages)

Evolution des tonnages

Année	Population		Incinérables		Encombrants		Papier-carton		Verre triés		PET		Compost		
	Primaires	Secondaires (projetés)	Totale	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
2013	2'254	200	2'454	573.39	100%	52.83	100%	163.40	100%	108.10	100%	6.36	100%	104.34	100%
kg par habitant				233.68		21.45		66.59		44.05		2.59		42.52	
2014	2'340	200	2'540	315.31	45.0%	70.11	100%	168.40	100%	107.6	100%	7.04	100%	130.2	100%
kg par habitant				124.14		27.60		66.30		42.33		2.77		51.26	
2015	2'404	200	2'604	347.17	10.1%	65.23	100%	165.2	100%	111.2	100%	8.13	100%	107.3	100%
kg par habitant				133.32		25.05		63.43		42.69		3.72		41.37	

Année	Cuisine	Ferreille		Bols		Inertes		Plastiques		Appareil électr		Candres		Divers		
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%		
2013	0.00	0%	42.88	100%	101.58	100%	191.10	100%	0.00	0%	13.90	100%	0.00	0%	16.20	100%
kg par habitant	0.00		17.47		41.39		77.87		0.00		5.85		0.00		6.60	
2014	42.54	100%	47.47	10.1%	110.1	100%	230.1	100%	6.64	100%	9.82	100%	26.69	100%	29.34	100%
kg par habitant	18.79		18.69		43.38		90.59		2.81		3.87		10.47		12.19	
2015	43.66	100%	47.09	10.1%	118.2	100%	175.5	100%	8.84	100%	16.42	100%	12.36	100%	22.04	100%
kg par habitant	18.75		18.46		44.70		67.50		3.68		6.32		4.75		8.48	

Premièrement, l'évolution des tonnages. Sur les 3 années, 2013 qui n'incluait pas du tout le principe de causalité, l'année 2014 était l'année de test et 2015.

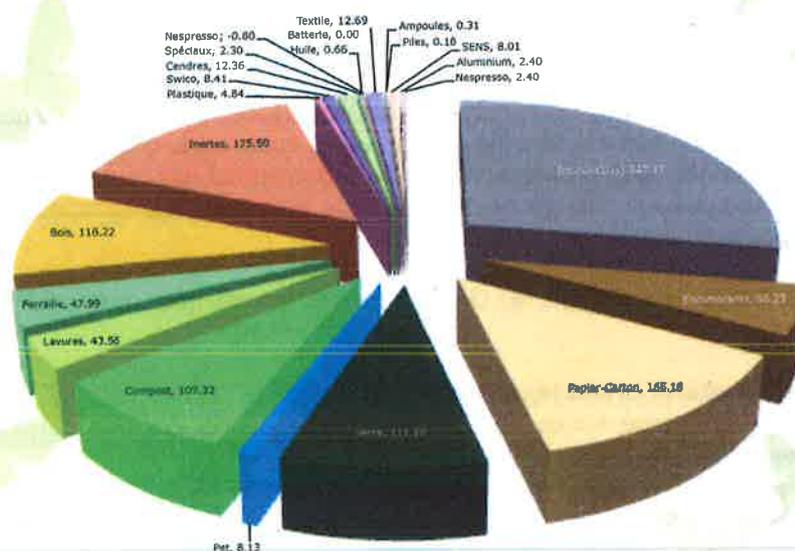
La population primaire à laquelle on rajoute 200 résidents secondaires, cela nous permet d'obtenir des poids de déchets par habitant, l'année 2015 se situe à 2604 kg par habitants. Nous voyons également les différents types de déchets par habitants avec les évolutions Ce qui est intéressant à voir c'est qu'une partie est incinérable et tout le reste qui est sensé être valorisable.

Pour la partie incinérable, nous voyons qu'entre 2013 et 2014 avec l'introduction de la taxe au sac nous avons fait une chute considérable de 45%, nous sommes passés de 563 tonnes de déchets qui allaient à la poubelle à 315 tonnes, une sensibilisation importante de tous nos habitants. Nous voyons une petite augmentation de 10% par rapport à l'année précédente sur 2015, qui s'explique partiellement par l'augmentation de la population.

Concernant la répartition des tonnages, nous constatons que le gros de la répartition reste les incinérables (sacs blancs taxés) avec 347 tonnes, ensuite les inertes (déchets relativement lourds et peu volumineux; les gravas etc.) avec 175, puis avec 165 tonnes le papier.

(Un slide est présenté sur la répartition des tonnages)

Répartition des tonnages de déchets 2015



Sur le plan graphique, nous constatons qu'en 2013 nous avions un taux de recyclage de 58,38%, ce qui malgré tout n'était pas si mal à l'époque mais nous avions 563 tonnes de déchets incinérables pour 804 tonnes de déchets recyclables. En passant à un système causal, nous voyons que nos déchets incinérables ont chuté et que les déchets valorisables ont eux augmentés de 160 tonnes, ce qui fait que nous sommes passés à un taux exceptionnel de 75,36% de taux de recyclage. Sur l'année 2015, nous constatons qu'il y a une sorte de stagnation voir un petit retour en arrière qui peut être dû à l'augmentation de la population, nous ne pouvons dire que ce résultat est mauvais.

Concernant les coûts de transports, en 2013 les coûts de transports pour les incinérables étaient supérieurs à CHF 200'000.- et CHF 134'000.- pour les valorisables. En 2014, année exceptionnelle, nous avons augmenté nos coûts de valorisables en transport mais avons bénéficiés d'une ristourne par rapport à la rétrocession de la taxe au sac sur les déchets incinérables. En 2015, nous payons un peu mais finalement nous avons une stagnation dans les diminutions des déchets valorisables au niveau des coûts. Nous voyons que sur le principe avec la rétrocession nous payons nettement moins, ne serait-ce, que pour la partie transports.

Le canton a édicté une loi qui dit que nous devons couvrir les déchets incinérables et valorisables par la rétrocession de la taxe au sac et par la taxe forfaitaire que l'on établit chaque année. Ce qui est important de voir c'est que nous avons couvert quasiment l'intégralité, bien que nous ayons un résultat un petit peu artificiel car sur ces CHF 154'000.- si on tient compte des CHF 40'000.- de rétrocession extraordinaire. Ce qui est important à retenir c'est que pour 2015 la rétrocession couvrait les frais de transports pour le traitement des incinérables, ce qui est le but de la taxe au sac. Nous sommes un petit peu moins optimiste sur le futur, nous espérons équilibrer voir juste couvrir les frais, nous le souhaitons.

Sur le plan comptable, nous avons séparé avec un centre de coût qui s'appelle 451 qui sont les déchets valorisables, où nous avons les salaires de la déchetterie, les entretiens etc.

Finalement, afin de pouvoir financer tout ceci nous n'avons pas énormément de taxe mais une taxe mutuelle de déchetterie pour les gens qui viendraient exceptionnellement déposer des déchets, la taxe forfaitaire par habitant pour les résidents primaires et secondaires ainsi que les entreprises représentent CHF 249'000.-

Concernant la valorisation des déchets, 2015 ne fut pas une année exceptionnelle nous avons enregistré beaucoup de chutes au niveau des prix, particulièrement au niveau de la ferraille et le papier carton, nous espérons qu'ils se redresseront cette année.

Le centre de coût 452 concerne les déchets spéciaux (les balayures, les déchets carnés), dans la directive du canton, ce sont les seuls déchets qui peuvent être financés par l'impôt. Si nous regroupons les centres 451, 452 et 453 nous constatons que l'on couvre nos frais à hauteur de 98,18%. Ce qui est intéressant par rapport à ce centre de coût c'est qu'il est assujéti, moins nous couvrons plus nous payerons de TVA car le canton fait une réduction sur l'impôt préalable, c'est un peu compliqué mais cela implique un coût pour la commune. Nous nous apercevons finalement que ces 2 centres de coût sont couverts à hauteur de 101,38% ce qui veut dire que l'objectif fixé par la canton pour la commune de St-Cergue a été respecté contrairement à d'autres communes.

En conclusion, après la 2^{ème} année d'introduction de la taxe au sac nous avons une augmentation de la population de 66 habitants, une augmentation des déchets incinérables de 10,10% soit 31 tonnes et une diminution des déchets valorisables. Le taux de recyclage passe à 72,06% soit une diminution de 3,3%, il n'y a pas de quoi être alarmé ceci d'autant plus que normalement le canton exige dans le plan de gestion cantonal des déchets, à l'horizon 2020, d'atteindre 60%, nous sommes donc dans les bons élèves du canton.

Je tiens à remercier tous ceux qui jouent le jeu et qui trient abondamment leurs déchets pour atteindre de si beaux résultats. Je suis à votre disposition pour toutes questions.

La présidente remercie M. Gérald Chollet et passe la parole à M. Dominique Gafner

M. Dominique Gafner, municipal prend la parole

Les manifestations futures :

10 au 19 mars	30 ans de l'EPSGE (encore 3 représentations)
9 avril	Compagnie Théâtrale du Grand-Saconnex <i>Spectacles pour adultes et enfants</i>
22-23 avril	Compagnie Théâtrale de Gingins <i>Une Grenouille dans le potage</i>
20 mai	Concert La Fuite du Temps par les musiciens de « L'ensemble Ansermet »
20-21 mai	Marché aux fleurs

La présidente remercie M. Dominique Gafner et passe au point suivant

• **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que présenté,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour:

à l'unanimité par 34 voix

• **Point n°1 de l'ordre du jour**

Préavis N°01/2016 – Demande de crédit de CHF 47'520.- TTC destinée à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier « Les Tencoy-Dessus » pour l'eau potable

La présidente donne la parole à la municipalité

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

La commune s'est engagée suite à l'adoption du plan de quartier par le conseil communal fin 2013 et à participer à l'équipement de ce plan de quartier. Elle s'est engagée sous réserve de l'accord du conseil communal et c'est pour cela que nous souhaitons présenter ce préavis et aller jusqu'au bout. Les propriétaires du plan de quartier ont mis ces équipements à l'enquête, celle-ci a débuté le 12 février et s'est terminée hier le 14 mars. Il y a des oppositions, nous n'avons pas pu les traiter ni travailler dessus car nous n'avons pas reçu toutes les réponses. Nous souhaitons tout de même présenter ce préavis sachant que la réalisation ne se fera que lorsqu'il y aura un premier permis de construire pour une maison qui sera effectuée et que de toute façon tout ce qui concerne le plan directeur cantonal et sa révision ainsi que toutes les mesures qui pourraient survenir en matière d'aménagement du territoire sont réservés. Ceci est également valable pour le prochain préavis concernant les routes. La municipalité est à votre disposition pour les parties qui concernent la technique.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à la commission des finances.

M. Gilles Tirvauday prend la parole

Cela a été rappelé, le financement se fera que sous différentes conditions donc la commission d'autorisation de construire et la commission de financement de la part de copropriétaires du plan de quartier. Ces conditions peuvent garantir que l'investissement sera fait à bon escient. Le rapport de la commission des finances est suffisamment détaillé dès lors nous vous conseillons donc de voter favorablement à ce préavis.

La présidente remercie M. Gilles Tirvauday et ouvre la discussion

La présidente donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Q : J'ai bien compris que ce que nous allons voter ce soir est provisoire. Ce qui suit concerne les deux préavis. Ce qui m'inquiète c'est que dans vos préavis les preuves du besoin et de l'intention de construire des propriétaires sont acquises. Ces deux objets soumis à l'enquête publique, qui s'est terminée hier, ont généré des oppositions. Je pense qu'il y a d'autres problématiques qui sont loin d'être réglées, personnellement j'aurais préféré différer ce vote et attendre que toutes ces questions soient réglées et qu'elles le soient de façon équitable.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et donne la parole à Mme Cornélia Gallay

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

R : Tous les terrains, et également celui-ci, sont des terrains qui ont été affectés en zone à bâtir. Cela veut dire qu'ils ont le même droit que tous les autres d'être traités de façon équitable. Nous n'allons pas favoriser les uns par rapport aux autres. Il y aura une pesée d'intérêt sur toute la commune mais comme il y a eu ce permis de construire pour les équipements qui a été mis à l'enquête, nous nous devons d'assurer l'engagement que nous avons pris, de présenter ces équipements au conseil communal.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Q : Je suis très indécis sur ce préavis. Jusqu'à présent toutes les personnes ayant parlé font des réserves et des remarques. Lorsque je regarde le préavis de la municipalité, principalement sur le point 5, le rapport de la commission des finances sur la partie financière et si je rappelle l'exposé de notre municipal d'urbanisme lors du dernier conseil communal qui nous a également fait des réserves et des remarques liées à la LAT. Je me demande donc ce qui se passerait si l'on repousse ces deux préavis et les voter plus tard dans l'année sachant que cela ne changerait rien pas le fait de respecter les engagements que la commune a pris.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole à Mme Cornélia Gallay

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

R : Il est clair que le plan de quartier a un coût important qui a été engagé autant par et les propriétaires que par la commune pour le temps qui a été mis à disposition. Le conseil a pris des décisions et le fait que les terrains ne soient pas équipés est une pénalisation par rapport à la démarche qui risque d'arriver. Il est vrai que des incertitudes existent. Il devient de plus en plus clair qu'il y aura un dézonage. La possibilité de construire diminue avec le temps et si on arrête une démarche d'intention. S'il devait y avoir une procédure devant les tribunaux cela serait négatif. C'est pour cela que le but était de continuer le processus puisque les propriétaires ont l'intention de construire rapidement. La procédure dure depuis 2007/2008. Il y a, malheureusement, dans ces propriétaires là des cas dramatiques qui attendent depuis des années de pouvoir construire.

La présidente remercie Mme Cornelia Gallay et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Q : Je vous remercie Mme la syndique pour ces explications mais malheureusement elles ne répondent pas à la question posée. La question posée est qu'il y aura des problèmes sur le dézonage, je vous avait interpellé lors du dernier conseil pour savoir s'il était possible de répartir ces dézonages, pas forcément seulement sur les zones villa-chalets (Pellesses et Clairvaux) mais que l'on puisse considérer ce dézonage sur l'ensemble des zones (anciennement ou tout récemment) constructibles. Or vous venez de nous donner la preuve Mme la syndique qu'il faut se dépêcher de faire ces éléments supplémentaires pour confirmer les preuves du besoin et de l'intention de construire, et que, s'il n'est pas possible de différer ces deux objets, car mon intervention porte sur les deux objets, je serai obligé de voter contre ce soir.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et donne la parole à Mme Cornélia Gallay

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

R : Il ne s'agit pas de créer une preuve de l'intention de construire, ces personnes souhaitent déjà construire depuis 2008, la notion est différente. Par contre, je pense pouvoir affirmer que la problématique de construire sera très forte pour ce quartier-là. Il y aura des procédures juridiques qui vont devoir être traitées. Le fait de ne pas accepter ces préavis risque de péjorer encore la situation. Ce n'est absolument pas une priorisation d'un quartier vis-à-vis d'un autre puisque tous les quartiers seront traités. Il est vrai que le canton qui ressert de plus en plus son étai fait peur.

La présidente remercie Mme Cornelia Gallay et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Info : J'aimerais apporter deux points. Le premier c'est de dire qu'ici nous dépensons l'argent du contribuable il est important de s'en rappeler et c'est le conseil communal qui en prend la décision. Deuxièmement, nous sommes en train de prendre une décision pour augmenter les terrains à bâtir à un moment où le canton nous demande de diminuer les terrains à bâtir, ce qui va dans le sens contraire des demandes du canton.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole à M. Gilles Tirvauday

M. Gilles Tirvauday prend la parole

Info : Je désire apporter une information par rapport au montant qui est prévu pour ce préavis de l'eau, il ne s'agit pas de dépenser l'argent du contribuable mais de dépenser un montant qui devrait également être utilisé pour le remplacement de la conduite qui arrive à échéance, il sera prévu de le dépenser d'ici quelques années donc cet argent prévu dans le préavis sera de toute manière dépensé d'ici quelques années pour remplacer la conduite existante.

La présidente remercie M. Gilles Tirvauday et donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

Info : Un complément d'information pour reprendre la question de M. Odermatt. Ces terrains sont déjà constructibles, nous les avons acceptés en son temps en votant et en acceptant le plan de quartier. La convention qui a été signée par la municipalité prévoyait une participation de l'ordre de 10% du coût total de toutes ces conduites. Lorsque nous en avons discuté de ce problème avec la municipalité nous étions extrêmement inquiets à cause de la nouvelle LAT, nous ne voulions pas investir cet argent pour que ce soit à fond perdu parce que les autorisations de construire ne venaient pas. Après discussions avec la municipalité, nous avons vu une modification du préavis municipal qui introduisait les garde-fous que la commission des finances avait demandé en disant : votons le préavis, recommandons de le voter de manière à ce que si l'autorisation de construire est accordée par le canton à ce moment là nous commençons les travaux et le deuxième garde-fou que nous avons demandé, qui a été introduit dans le préavis, était que la municipalité garde la maîtrise complète de l'ouvrage, c'est-à-dire les propriétaires qui doivent payer 90% des travaux payent ou donnent des gages de garantie à la municipalité et lorsque l'argent est rentré à ce moment là les travaux peuvent commencer. C'est la raison pour laquelle la commission des finances a recommandé d'accepter ce préavis et le préavis N°02/2016 qui concerne la deuxième partie de la route, il était obligé d'avoir deux préavis différents de manière à tenir compte des dicastères et des comptes différents. A notre avis il n'y a pas du tout de risque financier car les travaux se feront uniquement si toutes les autorisations sont données, il n'y a pas de risque non plus de favoriser ce quartier plutôt qu'un autre puisque ce quartier a fait une demande et nous répondons d'une façon appropriée, toutes les autres demandes des autres propriétaires de parcelles seront traitées de la même manière, je ne vois pas de raison de ne pas accepter ce préavis.

La présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à Mme Cornélia Gallay

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Info : La participation des finances communales ne concerne que les éléments qui sont d'intérêts généraux, ce ne sont pas des intérêts du plan de quartier seuls mais de l'intérêt de la commune. Une partie était la conduite qu'il faut remplacer et l'autre sont des places d'évitement qui serviront également aux résidents du quartier autour ou aux personnes qui montent à la Prangine qui pourront bénéficier de ces deux élargissements et de l'entrée du quartier, donc c'est ce qui se passe hors quartier est financé par ces deux préavis.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Q : La question qui se pose actuellement est: est-il logique aujourd'hui de favoriser la construction sur des terrains qui sont constructibles certes mais encore actuellement désignés au Cadastre en pré et champ alors que l'on va dézoner des terrains qui sont constructibles depuis bien longtemps. Il y a une question de fond et je rappelle que l'aménagement du territoire c'est une question de compétences communales et je pense que la question qui se pose parfaitement ici, si l'on ne repousse pas ces deux préavis je voterai contre et j'en suis désolé pour ces quartiers.

La présidente remercie M. Yves De Garrini, clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:

**Vu le préavis de la municipalité N°01/2016,
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

d'accepter le préavis N° 01/2016 tel que présenté

Le préavis N° 01/2016 est accepté par :

**25 voix pour
02 voix contres
07 abstentions**

La présidente passe au point N°2 de l'ordre du jour

• **Point n°2 de l'ordre du jour**

Préavis N°02/2016 – Demande de crédit de CHF 127'000.- TTC destiné à financer la part communale de l'équipement collectif du plan de quartier « Les Tencoy-Dessus » pour les routes

La présidente donne la parole à la municipalité qui n'a rien à rajouter.

La présidente donne la parole à la commission des finances qui n'a rien à rajouter.

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Info : Mes arguments sont exactement les mêmes que pour le préavis précédent, je ne vais donc pas vous affliger de les répéter.

La présidente remercie M. Yves De Garrini, clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:

**Vu le préavis de la municipalité N°02/2016
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

d'accepter le préavis N° 02/2016 tel que présenté.

Le préavis N°02/2016 est accepté par:

**24 voix pour
02 voix contres
08 abstentions**

La présidente passe au point N°3 de l'ordre du jour.

• **Point n°3 de l'ordre du jour**

Préavis N°03/2016 – Demande de crédit de CHF 13'300.- pour participer à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Je vous ai déjà parlé de ce sujet lors du dernier conseil, cela représente un exemple typique de la puissance que peut avoir le Conseil régional pour financer des aménagements qui coûtent chers. Là, en l'occurrence, c'est un aménagement qui coûte CHF 900'000.- dont CHF 750'000.- sont à la charge des communes et finalement grâce à la solidarité de toutes les communes de la région cela nous coûtera CHF 13'300.- vous voyez donc que lorsque cela fonctionne le Conseil régional est très puissant au niveau du financement des investissements. Nous espérons que cela va continuer pour d'autres projets qui se situent dans la région, c'est-à-dire le parking de la Givrine et la maison de la nature. Nous espérons avoir le même succès que pour les pistes de la Dôle.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission des Finances

M. Denis Berger prend la parole

Depuis plusieurs législatures, la commission des finances s'est toujours prononcée sur le transfert des coûts occasionnés par le Massif de la Dôle dans cette région parce que la commune de St-Cergue n'a pas les moyens de s'en occuper. Nous avons pu, au mois de décembre, accepter le transfert des actions TéléDôle au Conseil régional et la commission des finances pense qu'il serait mal venu de refuser notre participation qui est extrêmement minime au crédit de manière à montrer que la région fait maintenant ce qu'on lui a demandé depuis plusieurs législatures. La commission des finances vous recommande d'accepter ce préavis.

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

**Vu le préavis de la municipalité N°03/2016
ouï le rapport de la commission des finances
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

d'accepter le préavis N° 03/2016 tel que présenté:

Le préavis N° 03/2016 est accepté:

à l'unanimité par 34 voix

La présidente passe au point N°4 de l'ordre du jour

• **Point N° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 04/2016 – Adoption du nouveau règlement communal sur le déblaiement de la neige.

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Après 10 ans de fonctionnement de l'ancien règlement sur le déblaiement il fallait le débroussailler un peu. Ayant fonctionné durant 4 hivers comme municipal responsable du déneigement, nous avons, avec M. Arnaud André, commencé à reprendre certains articles et à en créer des nouveaux qui semblaient nécessaires pour répondre à beaucoup de critiques et de plaintes. Grâce au fait que j'ai pratiqué le déneigement durant ces 4 ans, je me suis aperçu des lacunes de ce règlement et j'espère qu'il répondra plus facilement aux questions et aux plaintes des St-Cerguois. Une autre modification est la taxe de déneigement qui passe de CHF 30.- à CHF 40.-. Une modeste augmentation qui est justifiée par le fait que cette taxe couvre le forfait aux déneigeurs, dans le calcul précédent les véhicules communaux n'étaient pas comptés dans ce forfait. Nous avons donc compté aussi les véhicules communaux ce qui justifie cette augmentation. Je vous rappelle que cette taxe est très loin de financer le déneigement, elle ne couvre que moins de 20% du coût du déneigement. Je vous recommande d'accepter ce nouveau règlement afin de nous faciliter la vie dans le futur.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission des finances

M. Gabriel Galibourg prend la parole

Nous soutenons ce préavis qui devrait, en particulier, nous permettre de réduire certaines dépenses inutiles, entre autre l'élagage qui empêche les engins de passer, ce sont là des frais supplémentaires que la commune devra engager et que grâce à ces changements elle pourra facturer aux propriétaires qui n'auraient pas entretenu correctement leur chemin. Nous soutenons le préavis.

La présidente remercie M. Gabriel Galibourg et donne la parole à la commission ad'hoc

M. Yves De Garrini prend la parole

Je n'ai rien à rajouter, le rapport est clair. Je tiens à remercier le bureau et le municipal délégué pour la bonne collaboration et qui ont tenu compte de nos remarques. Nous vous recommandons d'accepter ce préavis.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et ouvre la discussion.

La présidente donne la parole à M. Maurice Greppin

M. Maurice Greppin prend la parole

Q : Je tiens à remercier toutes les équipes de déneigements pour leur énorme travail, je sais que s'est un travail considérable et difficile, ces équipes sont souvent dans des situations pas évidentes avec la largeur des chemins. Sur les articles présentés, je me pose une question concernant l'article 6 sur les dégâts et la responsabilité de la commune notamment sur les chemins à revêtement bicouches. Je sais qu'un coup de lame peut faire des dégâts considérables sur ce type de revêtement et la conséquence immédiate serait pour le propriétaire des engagements de frais qui peuvent très rapidement se monter de CHF 15'000.- à CHF 20'000.-. Je me pose la question, avec ce dégagement de responsabilité des risques considérables sur les propriétaires faisant partie de cette question je me demande également sur les responsabilités civiles et les assurances qui pourraient être engagées par les sociétés et qui pourraient couvrir les dégâts occasionnés.

La présidente remercie M. Maurice Greppin et donne la parole à municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

R : Pour répondre à votre question, les dégâts aux routes provoqués par le déneigement sont énormes chaque hiver. Les entreprises ne font pas marcher leur responsabilité civile, les franchises sont beaucoup trop élevées. Le déneigement est très compliqué sur la commune, il y a des chemins privés et des chemins publics.

En général, s'il y a des dégâts sur un chemin privés et que ce dégât est justifié et qu'il est prouvé que c'est la lame du déneigement qui l'a abîmé, il est bien évident que la commune prendra ses responsabilités, nous l'avons toujours fait et nous continuerons à le faire. Par contre ce que veut dire cet article c'est qu'il y a des chemins qui sont dans un état lamentable et le fait que nous venons mettre un coup de lame de plus ou de moins sur ce type de chemin, là nous nous dégageons de toute responsabilité. J'espère avoir répondu à votre question.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Muriel Jelk

Mme Muriel Jelk prend la parole

Info : Je reviens sur ce point là spécifiquement car pour nous cela pose un gros problème au niveau du dégagement de responsabilité. La commune choisi l'enrobé des chemins, en l'occurrence du bi bitume, et sur cet article il est dit qu'en cas de problème de déneigement la commune peut se dégager de tout dégât qui a été commis parce que l'enrobé est du bi bitume. Je connais plusieurs chemins qui sont dans ce cas, les propriétaires n'ont pas choisi d'avoir ce bitume là et cela veut dire qu'en acceptant ce nouveau règlement avec cet article là en l'état, la commune se dégage de toute responsabilité en cas de dégât et ça je ne peux pas l'accepter.

L'autre sujet dont je voudrais mentionner et j'aurais une question, il s'agit de l'article 1, la dernière phrase qui a été rajoutée « chaque riverain est, en principe, responsable de prévoir une place pour recevoir la neige sur sa parcelle » donc si j'ai bien compris, chaque riverain doit prévoir un endroit pour que la commune puisse venir déverser la neige chez lui, c'est bien ça que l'article veut dire ? Je ne suis pas d'accord sur cet article pour les raisons que cela peut impliquer, cela peut être dangereux et cela peut provoquer des dégâts sur la parcelle. Jusqu'à présent les choses se sont faites et décidées tacitement et généralement cela se passait bien, je ne comprends pas pourquoi mettre un article comme celui-là dans un nouveau règlement. J'aimerais bien avoir une explication.

La présidente remercie Mme Muriel Jelk et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

R : Il y a un article cantonal qui dit que chacun doit accepter la neige en bordure de sa propriété donc tout propriétaire est responsable de sa neige, il n'a pas le droit d'aller la mettre chez le voisin.

Il y a, par exemple, des cas où des propriétaires ont plantés des haies à raz la limite de propriété ce qui fait que lorsque l'on pousse la neige il est impossible de la mettre contre la haie donc il nous faut venir avec une fraiseuse. Dans ce cas le propriétaire est obligé d'accepter que la fraiseuse mette la neige par-dessus la haie et dans sa propriété. Les gens ne devraient pas planter des arbres à raz de leur propriété car ils ne peuvent pas accepter la neige, ceci n'est pas acceptable.

Il y a quelques exemples de chemins dans le village, qui ne sont pas dans votre quartier M. Greppin, qui sont dans un tel état que nous avons hésité à les déneiger. S'il y avait des dégâts sur ce type de chemin ce serait de l'escroquerie de nous demander de les réparer.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger prend la parole

Info : Je voulais déjà répondre à la première question concernant les chemins goudronnés. Si la commune impose un goudron c'est qu'il s'agit d'un chemin communal et donc elle ne va demander au bordier de réparer les chemins. Là nous parlons de chemins privés, tels que Les Pelesses ou Les Cheseaux-Dessus, où la commune n'a pas de pouvoir de décision sur le goudronnage, s'il y a des dégâts ce sont forcément aux propriétaires d'en assumer les réparations. C'est logique.

Concernant les dépôts de neige. Nous arrivons de plus en plus sur des cas où les gens ne veulent pas la neige lorsque l'on fraise, nous sommes bien obligé de mettre la neige quelque part. Nous avons mis un garde-fou pour éviter que dans 20 ans nous ne sachions plus où mettre la neige. Autrement nous serons obligé de passer la taxe déneigement à CHF 150.-, c'est ce qui risque d'arriver si les gens ne veulent plus de la neige.

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Info : Cet article a aussi été fait surtout pas forcément pour les anciens quartiers, constructions ou aménagements qui ne sont malheureusement pas toujours adéquats, mais pour les nouvelles constructions où nous avons vu que certains projets mis à l'enquête, voulaient même construire des garages empiétant sur les routes et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre cet article, de dire que la municipalité a là un moyen de demander au constructeur de respecter un espace suffisant permettant de recevoir la neige déblayée

La présidente remercie M. Yves De Garrini.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

**Vu le préavis de la municipalité N°04/2016
oui le rapport de la commission des finances et de la commission ad'hoc,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

d'accepter le Préavis le N° 04/2016, tel que présenté,

Le préavis N° 04/2016 est accepté:

**Par : 31 voix pour
01 contre
02 abstentions**

La présidente passe au point N°5 de l'ordre du jour

• Point N° 5 de l'ordre du jour

Préavis N° 05/2016 – Modification du barème de rémunération de l'exécutif et du législatif dès la nouvelle législature 2016-2021 avec effet au 1^{er} juillet 2016.

La présidente donne la parole à la municipalité.

M. Paul Ménard, municipal prend la parole

Le préavis touche les vacations à la fois de la municipalité et comme indique l'art. 22 de la loi sur les communes le bureau fait la proposition concernant les vacations des conseillers. Suite à une discussion conjointe entre la municipalité et le bureau ce préavis est présenté. La raison essentielle de la présentation de ce préavis est la suivante, qu'aujourd'hui les conseillers municipaux participent à de nombreuses activités de représentation en dehors de la commune. Nous remarquons que les conseillers municipaux de St-Cergue ont des vacations nettement inférieures de celles de leurs collègues de la région pour le même travail effectué.

Aujourd'hui le travail d'un municipal représente entre 20 et 30% d'une activité à plein temps. Plusieurs de ces municipaux doivent diminuer leur activité professionnelle pour avoir une vie un peu normale. Donc l'objectif de ce préavis est de remettre à niveau la composition des vacations par rapport aux communes qui nous entourent.

La présidente remercie M. Paul Ménard et mentionne que le bureau, en collaboration avec la municipalité, est tout à fait d'accord de dire que la fonction d'un conseiller communal à l'heure actuelle reste une activité symbolique.

Les conseillers représentent le village et il est important de valoriser le travail de chacun. La présidente informe avoir effectué un tableau comparatif des différentes vacations de la région, il est possible de le consulter auprès d'elle ou la commission de finance, si cela est demandé.

La présidente donne la parole à la commission des finances

M. Didier Guichard prend la parole

Une petite précision qui n'est pas dans le rapport, les communes interrogées sont : Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, St-George, Trélex, Vich et la commune de Bex. Je n'ai pas d'autre observation si ce n'est de vous recommander d'accepter ce préavis.

La présidente remercie M. Didier Guichard.

La présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, présidente clôt la discussion et passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

Vu le préavis de la municipalité N° 05/2016

ouï le rapport de la commission des finance chargée d'examiner cet objet attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

De modifier le barème de rémunération de l'exécutif et du législatif dès la nouvelle législature, au 1^{er} juillet 2016, de la manière suivante :

- **Le syndic et les municipaux** : de CHF 35.- à CHF 40.- / h.
- **Le président** : de CHF 150.- à CHF 175.- / séance.
- **Le vice-président** : de CHF 150.- à CHF 175.- / séance lorsqu'il remplace le président.
- **Les membres du bureau** : CHF 60.- à CHF 70.- par séance du bureau.
- **Votations/élections** : CHF 30.- à CHF 35.- / h (scrutateurs, président et secrétaire).
- **Le secrétaire du conseil communal** : de CHF 220.- à CHF 250.- par séance du conseil
- **Les membres des commissions** : de CHF 60.- à CHF 70.- / séance.
- **Rapporteur de commission** : de CHF 35.- à CHF 40.- / h pour la rédaction des rapports.
- **Les conseillers communaux** : de CHF 20.- à CHF 25.- par séance du conseil.

D'accepter le Préavis N° 05/2016, tel que présenté,

Le préavis N° 05/2016 est accepté:

**Par : 32 voix pour
01 contre
01 abstention**

La présidente passe au point N°6 de l'ordre du jour

- **Point N° 6 de l'ordre du jour**

Election d'un nouveau membre pour la commission de gestion

La présidente donne la parole à Mme Sandra Sordet, présidente de la commission de gestion

Mme Sandra Sordet prend la parole

Nous avons une candidature en la personne de Mme Christiane Maillefer.

La présidente demande à Mme Christiane Maillefer si elle accepte cette candidature, elle confirme.

La présidente demande si quelqu'un d'autre désire se présenter à ce poste, personne ne se présente.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion.

Mme Christiane Maillefer est élue sous les applaudissements de l'assemblée.

La présidente passe au point N°7 de l'ordre du jour

- **Point N° 7 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

Info :

Nous avons déjà parlé de la nouvelle LAT ce soir, je voulais vous faire part d'une lettre que la commission des finances a adressée à ce sujet à Mme Jacqueline De Quattro conseillère d'Etat en charge du Département territoire et environnement (DAT) à Lausanne. La raison pour laquelle nous avons pris sur nous la décision d'écrire une lettre directement la conseillère d'Etat c'est que suite aux discussions que la commission des finances a eues avec la municipalité sur la préparation des différents préavis, le N°01 et le N°02, nous nous sommes aperçus qu'il y avait un problème extrêmement important dans les propositions du conseil d'Etat qui pénalisait financièrement la commune de St-Cergue et comme dans le court délai d'une semaine qui nous restait avant la fin de la consultation publique, il nous était impossible de demander une convocation du conseil communal pour avoir votre avis, nous avons donc pris sur nous d'écrire ce courrier. M. Denis Berger lit la lettre.

Cette lettre sera annexée avec le PV de cette séance.

Il nous a semblé vraiment important de soutenir la municipalité dans les remarques qu'elle a faite que je ne vais pas vous lire, pour les personnes intéressées vous pouvez consulter ce document.

La présidente remercie M. Denis Berger et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger prend la parole

Q : J'ai une proposition à faire à la municipalité. J'ai remarqué en faisant le tour de quelques stations cet hiver que beaucoup d'entre elles gardaient leurs décorations de Noël tout l'hiver (Château d'Oex, Gstaad ou même Les Rousses) et maintenant que St-Cergue va investir sur 5 ans pas loin de CHF 60'000.- pour des décorations de Noël, il serait bien pour aiguayer le village que ces décorations restent en tout cas jusqu'à fin février.

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et passe la parole à M. Pierre Graber

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

R : Je trouve que c'est une excellente idée, pourquoi pas. Il est vrai que l'hiver n'est pas forcément très gai par ici donc avoir quelques décorations seraient un plus. Nous avons déjà reçu beaucoup de compliments sur ces décorations donc pourquoi ne pas les garder quelques semaines de plus.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à Mme Anny Graber

Mme Anny Graber prend la parole

Info : Je trouve cette initiative excellente et en plus de cela nous pourrions également demander aux habitants de faire un effort pour décorer leurs fenêtres. Lorsque l'on traverse certains villages tout le monde s'implique, il est vrai qu'à St-Cergue c'est quelques fois un peu vide.

La présidente remercie Mme Anny Graber et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Info : J'aimerais féliciter la commission des finances pour cet investissement qu'elle a fait contre la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal ainsi que la municipalité qui a ouvert le débat, je les félicite.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et passe la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer prend la parole

Q : J'aimerais revenir sur le courriel que je vous ai envoyé, à chaud, concernant les élections communales. J'ai été personnellement très surprise de voir que pour les personnes ayant été en fin de liste il leur était quasiment impossible d'être élu. Il y a beaucoup de personnes qui envoient leur liste sans avoir apporté aucune modification et de ce fait il faut tracer depuis le bas. Personnellement je trouve dommage que ce soit aussi aléatoire, nous commençons avec deux personnes de la commission des finances qui n'ont pas été réélues mais sont en tant que suppléant. Au-delà de ça, il serait intéressant de voir s'il y a d'autre système électoral et de faire un tableau avec les différents systèmes électoraux afin voir lequel serait le plus à même pour pouvoir conserver les connaissances au sein du conseil communal.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et répond à sa question.

R : Il n'y a pas énormément de manières dont on peut élire les conseillers et les municipaux. La première est : premier arrivé, premier inscrit sur la liste. Cela ne donne pas forcément la possibilité à tout le monde de s'inscrire rapidement et encore moins les nouveaux citoyens. La deuxième est : par ordre alphabétique, avec peu de chance pour les personnes dont le nom commence par Z. La troisième est : le tirage au sort, avec tous les personnes inscrites. La quatrième est : le mérite, c'est nouveau et pas facile à appliquer. J'ai demandé l'avis au bureau sur les 4 propositions et à la majorité, c'est le tirage au sort qui l'a emporté. Nous avons fait toutes sortes de publications pour expliquer les différents choix, il y a eu un courrier nominatif qui a été envoyé par le bureau aux personnes entre 18 et 35 ans afin de leur expliquer la manière de voter. Il y a eu une présentation explicative en décembre où nous avons développé quand, comment et pourquoi voter. Il y a aussi eu dans le Quotidien de la Côte les présentations avec les divers rendez-vous pour les explications, ainsi que dans le journal communal. Après, je pense que l'on peut toujours encore faire mieux.

La présidente passe la parole à Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat

Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat prend la parole

Q : Il y a 5 ans nous avons procédé avec la même méthode et il y avait nettement moins de personnes éliminées à la fin, nous avons fait une statistique. Pour cette année j'ai reçu plusieurs demandes d'ainés quand ils ont reçu leur enveloppe de vote pour savoir comment ils devaient faire. Je me dis est-ce que nous ne pourrions pas avoir du visuel dans les explications plutôt que de l'écrit. Le matériel de vote est énorme à lire et je pense que beaucoup de personnes n'ont pas le courage de le lire.

La présidente remercie Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Q : Je crois que l'on fait quelque chose de très compliqué avec quelque chose qui est relativement simple. Je pense qu'il ne faut pas changer notre façon de présenter la liste aux gens, nous pouvons très bien faire un tirage au sort, à mon avis c'est dans la façon de compter qu'il y a un problème. Si quelqu'un ne barre aucun nom de la liste il faut mettre une voix à tout le monde, c'est tout, puis il faut prendre les 50 premiers qui ont le maximum de voix.

La présidente remercie M. Yvan Demierre et répond à sa question

R : Nous ne pouvons pas commencer à modifier les règles et procédures des votations sans autorisation du canton, sans en faire la demande.

La présidente passe la parole à Mme Cornélia Gallay

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

R : Non, c'est juste, aujourd'hui nous ne pouvons pas car les règles sont ainsi. Il y a 50 personnes à élire et il faut 50 noms mais si nous voulons changer un système il faut aller questionner le canton, c'est possible mais il faut faire une demande.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

Q : Normalement, lorsque vous avez des élections vous n'avez pas le droit d'avoir plus de noms sur la liste que le nombre de postes à élire.
C'est le cas pour toutes les situations où vous avez des listes de partis. L'autre alternative serait de dire que si on vote plus de 50 personnes sur la liste c'est que l'on ne sait pas voter et donc le bulletin est nul, c'est le cas si vous faites simplement une croix quelque part dans la liste ou une note à côté de la liste, le bulletin est annulé. Les gens qui ne vote pas où qui vote pour plus de gens que pour le nombre de sièges le bulletin devrait être nul. Ce serait à vérifier avec la préfecture.

La présidente remercie M. Berger et prend la parole

R : Une solution serait aussi d'avoir proposé que les anciens conseillers s'inscrivent tout de suite sur la liste directement puis après ouvrir la liste pour les autres personnes. Il y a un choix ainsi qui aurait pu se faire.

La présidente passe la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Q : Cette dernière proposition est la meilleure c'est comme ça que cela se faisait avant, cela ne s'est plus fait à St-Cergue depuis le raz de marée "La Cure De Pablos", soit une bonne trentaine de candidats inscrits en début de liste... C'est depuis qu'il y a eu le tirage au sort. Avec le tirage au sort il y a bon nombre de membres des commissions qui sont éjectés et ceci n'est pas normal, Mme Maillefer a raison de le mentionner. Je pense que ce serait une meilleure formule de mettre un premier lot composé des anciens conseillers.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et passe la parole à Mme Karine Ringgenberg

Mme Karine Ringgenberg prend la parole

Info : J'ai été secrétaire quelques années et je sais que lors de la dernière élection de la dernière législature nous avons déjà eu ce problème. Personnellement j'étais 54ème ou 55ème et j'ai quand même eu la chance de passer mais nous devons avoir une vingtaine de bulletins rentrés tel quel, donc cela veut dire que les 7, 8 ou 10 derniers conseillers avaient perdu que 20 voix alors que cette année il y a eu beaucoup de bulletins qui ont été mis tel quel, je pense donc qu'il y a un problème de compréhension. Ce n'est pas la faute du bureau du conseil ni du tirage au sort mais c'est vraiment les gens qui ont mal voté. Peut-être faudrait-il revoir l'explication.

La présidente remercie Mme Karine Ringgenberg et passe la parole à M. Maurice Greppin

M. Maurice Greppin prend la parole

Q : Je voulais savoir si le principe qui s'applique pour la municipalité d'avoir plusieurs listes s'applique également au conseil communal, car dans ce cas-là nous pourrions nous organiser entre nous afin d'avoir des listes ou des sous-groupes afin de faciliter les prises de décision.

La présidente remercie M. Maurice Greppin et répond à la question

R : Non, il n'existe pas de listes pour les conseillers, nous ne sommes pas encore dans le système de différents partis.

N'ayant plus de question la présidente clôt la discussion et donne la parole à

M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

Q : Je change de sujet. Nous avons parlé du bureau vaudois d'adresses dans l'introduction. Cela a été traité à la radio, raison pour laquelle je suis au courant et je suis heureux que Mme la syndique nous en ait parlé. St-Cergue fait partie des communes qui envoient systématiquement les adresses et les données personnelles de ses administrés à ce bureau qui est en fait n'importe quoi. D'accord il y a un côté social, nous occupons des handicapés dans ces bureaux pour faire le travail mais je ne suis pas d'accord pour que les adresses confiées aux communes soient transférées ensuite par ce bureau à des sociétés qui font de la publicité ciblée. Ce que j'aimerais demander à la municipalité c'est que dans le prochain journal de St-Cergue il y ait une annonce qui soit faite pour que tous les gens de la commune qui ne veulent pas que leurs données personnelles soient transmises à ce bureau puissent s'inscrire sur une liste et que cette liste soit ensuite transmise au bureau ?

La présidente remercie M. Denis Berger et prend note de sa demande. Elle donne la parole à M. Alexander James

M. Alexander James prend la parole

Q : J'ai appris que ce bureau finançait, dans certains cas, les communes qui donnaient leurs fichiers. Donc il y a certaines communes qui reçoivent de l'argent pour transmettre ces fichiers et je voulais savoir si c'était le cas pour St-Cergue.

La présidente remercie M. Alexander James et donne la parole à Mme Cornélia Gallay

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

R : Ce n'était pas ce qui a été indiqué dans le journal. Il était dit qu'il y a certaines communes qui demandent à être payées pour donner des informations et que de temps en temps ils offraient des paniers à un préposé qui était tiré au sort une fois par année. Effectivement ceci doit être clarifié et je m'engage à me renseigner sur ces pratiques. Ce qui est sûr c'est que St-Cergue ne touche rien.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à Mme Borgeaud-dit-Avocat

Mme Borgeaud-dit-Avocat prend la parole

R: D'après mon information le BVA ne transmet pas les adresses, ils envoient eux-mêmes la publicité ciblée mais garde les adresses chez eux et ce sont les sociétés qui leur fournissent le matériel à envoyer.

La présidente remercie Mme Borgeaud-dit-Avocat et donne la parole à M. Jean-François Christen

M. Jean-François Christen prend la parole

Q: J'ai l'article sous les yeux qui dit « les administrations communales qui fournissent gratuitement les données des habitants au BVA peuvent recevoir un petit bonus », c'est ce que vient de nous dire Mme la syndique donc en fin d'année le BVA procède à un tirage au sort pour offrir deux paniers garnis aux employés communaux. J'aimerais revenir sur le fait que si la commune a donné des noms et que comme le suggérait M. Denis Berger pour le prochain communiqué de la commune de dire aux habitants de St-Cergue que ceux qui ne veulent pas être repris dans cette liste, mais tous ceux qui ont déjà été donné, est-ce que le BVA va les enlever de leur liste ? Cela m'étonnerait beaucoup alors je demande à Mme la syndique de vérifier que si des personnes ne veulent pas faire partie de cette liste qu'elles soient aussi biffées chez BVA.

La présidente remercie M. Jean-François Christen et donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

Q: Autre sujet. J'ai été témoin d'un accident et il m'a été mentionné deux autres accidents sur la rampe qui descend aux cases postales sur le côté du nouveau bureau postal. J'ai parlé avec le buraliste qui m'a dit que les cases postales ne le concernaient pas mais que cela concernait Gland et les facteurs. De plus, ce genre de demande est à faire au régisseur du propriétaire d'immeuble.

J'aimerais donc que la municipalité demande de poser une main courante le long du mur car ce chemin goudronné est en pente et lorsqu'il est déneigé par le passage des voitures il y a de la neige qui reste et qui fond, c'est une vraie patinoire, pour des questions de sécurité il serait bien d'avoir cette main courante.

La présidente remercie M. Denis Berger et donne la parole à Mme Muriel Jelk

Mme Muriel Jelk prend la parole

Info: J'aimerais simplement dire que je pense que tous ceux qui ont participé à la visite des salines de Bex lors de notre sortie du conseil communal samedi dernier ont eu énormément de plaisir.

Cette journée fut très instructive et nous avons passé un moment très convivial et très sympathique. Je tiens à remercier la présidente pour l'organisation de cet événement qui a eu un franc succès.

La présidente remercie Mme Muriel Jelk, elle est applaudie par l'assemblée.

La présidente demande s'il y a des questions à adresser à M. Gérald Chollet concernant sa présentation.

La présidente donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Q: Je remercie M. Chollet pour sa présentation. J'ai une question concernant les déchets spéciaux. J'ai cru comprendre que les déchets spéciaux n'étaient pas à St-Cergue mais à la STEP.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et donne la parole à M. Gérald Chollet

M. Gérald Chollet prend la parole

R : En fait les déchets spéciaux sont les solvants, les peintures en très petites quantités puisque en fait le canton demande un effort particulier à toutes les communes pour que l'on accepte de très petites quantités mais que l'on ne refuse pas cette catégorie de déchets, pour la simple et bonne raison que les communes qui les ont refusés ont malheureusement retrouvé ces déchets dans les bois. Nous le remarquons sur les coûts et les tonnages, ces chiffres sont insignifiants sur la totalité des déchets.

La présidente remercie M. Gérald Chollet et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Q : Pour les gens qui vont à la STEP à Nyon est-ce que cela est facturé à la commune ?

La présidente remercie M. Yves De Garrini et donne la parole à M. Gérald Chollet

M. Gérald Chollet prend la parole

R : Non cela n'est pas répercuté car nous ne faisons pas partie du concept, les déchets spéciaux que la commune de St-Cergue récolte sont traités hors filière de Nyon.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion.

La présidente nous informe que l'assermentation pour la nouvelle législature aura lieu le **9 juin prochain**, une lettre de convocation avec l'ordre du jour sera envoyée prochainement.

La prochaine séance du conseil communal aura lieu le **21 juin 2016**, celle du 31 mai n'aura pas lieu.

Pour finir, je souhaite remercier toutes les personnes, conseillères et conseillers présents qui ne se sont plus représentés, pour leur travail extraordinaire effectué durant toutes ces années, nous aurons l'occasion de célébrer les anciens lors de notre dernier conseil.

La présidente clôt la séance à 22h17.

La présidente



Maria Guichard



La secrétaire



Evelyne La Ferla